



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 7206

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 7206 intitulé :

« Règlement numéro 7206 amendant le règlement de zonage numéro 7200, afin d'ajouter dans la grille des spécifications H-14 la disposition particulière de projet intégré ».

- a été adopté par le conseil municipal le 9 juin 2020;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le 17 juin 2020;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 14 juillet 2020

Sylvain Rolland
Directeur général
et greffier par intérim